

Sciences Humaines



Les fondements de la Belgique

I. Intro

La Belgique accéda à son indépendance en septembre 1830. Le Congrès national rédige la Constitution, c'est-à-dire

.....

.....

La Constitution belge du 7 février 1831 instaure un régime de **monarchie** :

représentative : le Roi est le chef de l'État ; il représente la Nation et parle en son nom; il est le symbole de l'unité nationale,

héréditaire : les pouvoirs constitutionnels du Roi sont héréditaires dans la descendance directe, naturelle et légitime de Léopold 1^{er} de Saxe-Cobourg,

et **parlementaire avec responsabilité ministérielle** : le Roi règne mais ne gouverne pas; il doit jurer d'observer la Constitution; il ne peut agir seul (toute intervention royale suppose le concours d'un membre du Gouvernement) ; si le Roi est responsable en titre du pouvoir exécutif, celui-ci échoit en fait au chef du gouvernement qui doit répondre de son action devant le Parlement; l'exercice d'un pouvoir personnel est quasiment impossible mais le Roi possède un « pouvoir d'influence ».

La monarchie parlementaire est basée sur deux principes fondamentaux : la souveraineté nationale et la **séparation des pouvoirs**. Le Prince Léopold prêta le serment constitutionnel (« Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire ») le 21 juillet 1831 à Bruxelles. Celui-ci s'est vu offrir la couronne de notre pays par le Congrès national. Il devint ainsi notre premier roi.

La Belgique est un État fédéral où les compétences législatives, juridiques et administratives sont partagées entre un gouvernement central et le gouvernement des entités fédérées (Communautés et Régions).

1) **La séparation des pouvoirs**

La séparation des pouvoirs est un principe de droit public selon lequel les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire doivent être exercés par des instances différentes, qui constituent des contre-pouvoirs et s'équilibrent mutuellement, garantissant ainsi la liberté individuelle des citoyens.

On distingue trois types de pouvoir :

a. Le pouvoir ou le pouvoir de faire les lois, de le modifier et de les abroger :

- Ce pouvoir est exercé collectivement par le Parlement (=Chambre et Sénat) et le Roi.
- Il rédige et vote les nouvelles lois ; il peut également modifier les plus anciennes ou même les supprimer. (Précisons tout de même que l'initiative des lois appartient au Roi par l'organe de ses Ministres, aux Députés et aux Sénateurs. Les Ministres déposent des projets de lois.)

Une loi n'existe que lorsqu'elle est adoptée à la majorité absolue des suffrages (= la moitié des suffrages plus un). Elle prend force de loi dix jours après sa parution au *Moniteur belge*. Le pouvoir législatif s'exerce au niveau national, régional, communautaire, provincial et communal.

Comment élabore-t-on et vote-t-on une loi ?

b. Le pouvoir ou le pouvoir chargé d'assurer l'exécution des lois :

- Exercé par le Roi et le Gouvernement,
- Il applique et fait exécuter les lois.

Même si ce pouvoir appartient au Roi, il ne peut pas l'exercer personnellement; il l'exerce par l'intermédiaire de ses Ministres. Ce pouvoir dirige l'État, veille à l'administration du pays et le représente à l'étranger.

c. Le pouvoir ou le pouvoir de faire respecter les lois :

- Exercé par les juges et les tribunaux,
 - Fait respecter la loi et arbitre les conflits entre tous les citoyens en se fondant sur la loi.
- Il est totalement indépendant des deux autres pouvoirs. Il condamne ceux qui contreviennent aux lois.

Nous vivons dans une société qui est régie par un ensemble de règles que nous devons respecter: le droit. Le respect du droit est assuré par l'État. L'application de ce droit revient à l'organisation judiciaire; il ne suffit pas que le droit existe, encore faut-il qu'il soit respecté! Ce sont les cours et tribunaux qui sont chargés de faire régner l'ordre, de protéger les institutions, les personnes et les biens.

d. Synthèse

Les différents pouvoirs du système belge			
Composition			
Fonction			

e. Exercice sur les trois pouvoirs

Voici un petit exemple de l'élaboration d'une loi : à vous de dire quel est le pouvoir qui s'occupe de chacune de ces trois étapes.

Ensuite, imaginez une nouvelles loi et expliquer le travail de chacun des pouvoirs.

Un membre de la Chambre propose la loi suivante : "**Tous les enfants doivent au moins jouer une heure par jour dehors.**" Les membres de la Chambre votent cette loi à la majorité. Par contre, le Sénat désire améliorer la loi en ajoutant : "**les parents ne pourront garder leurs enfants à l'intérieur que s'il y a du verglas**".



Il s'agit du pouvoir

Le gouvernement doit veiller à ce que la loi puisse être exécutée. Il décide que dans chaque village ou ville des rues seront fermées à la circulation entre 18 h et 19 h. Ceci permettra aux enfants de jouer en toute sécurité.



Il s'agit du pouvoir

La police de chaque commune contrôle si la loi est correctement appliquée.

Les parents qui gardent leurs enfants à l'intérieur sont appelés à comparaître devant le juge qui leur donne une peine d'1 km de course à pied s'ils ne peuvent se justifier.

Les automobilistes qui passent par les rues interdites sont appelés à comparaître devant le juge : ils doivent garder les enfants toutes la semaine et organiser des jeux.



Il s'agit du pouvoir

2) La Belgique, un Etat fédéral

La Belgique est un État fédéral parce que les diverses compétences du pays sont partagées entre le Gouvernement fédéral (central) et les collectivités (Communautés et Régions). Le Roi « délègue » ses pouvoirs.

La Belgique compte trois régions : -
 -
 -

Région	Région	Région
		

Sur lesquelles cohabitent trois communautés : -
 -
 -

Communauté	Communauté	Communauté
		

II. L'organisation politique de la Belgique

Intro

Depuis l'antiquité, les hommes dépendent totalement du pouvoir d'un maître (un roi, un empereur, un seigneur,...). Ce maître unique et reconnu de tous cherchait bien souvent à développer ou maintenir un grand royaume pour son propre prestige sans se soucier de l'avis des habitants qui étaient sous son contrôle.

Certaines civilisations, comme les Athéniens, ont tenté de donner le pouvoir au peuple, mais cette conception s'est très vite effacée au Moyen-âge.

Il faudra attendre le XVIIIe siècle et ses nombreuses révolutions pour que le peuple puisse enfin avoir son mot à dire !

En Belgique, depuis 1830, tous les pouvoirs émanent de la nation.

Seulement, impossible de réunir tous les habitants d'un même pays pour discuter et organiser la vie commune. Dès lors, pour prendre les décisions utiles à tous, les citoyens vont élire des représentants en organisant des élections.

Par le passé, au début de l'Etat belge, seuls ceux qui avaient une fortune, qui avaient fait des études, ou qui avaient des responsabilités importantes, pouvaient voter.

Au début aussi, seuls les hommes votaient. Aujourd'hui tous les Belges de 18 ans et plus sont sur pied d'égalité, il n'y a plus de privilège pour les riches ou pour les hommes. **C'est ce qu'on appelle le suffrage universel pur et simple.**

1) Les différentes élections en Belgique

La Belgique est un Etat fédéral, faisant partie de l'Union européenne. Les Belges sont donc soumis à toutes sortes d'élections. Essayons de clarifier un peu tout ça !

a) Les élections

Tous les ans, les citoyens des pays membres de l'Union européenne sont appelés à élire leurs députés au Parlement européen.

732 députés sont élus au suffrage universel direct par les citoyens européens, mais le mode de scrutin dépend de chaque pays membre de l'Union.

Rôle du parlement Européen :

.....
.....
.....
.....

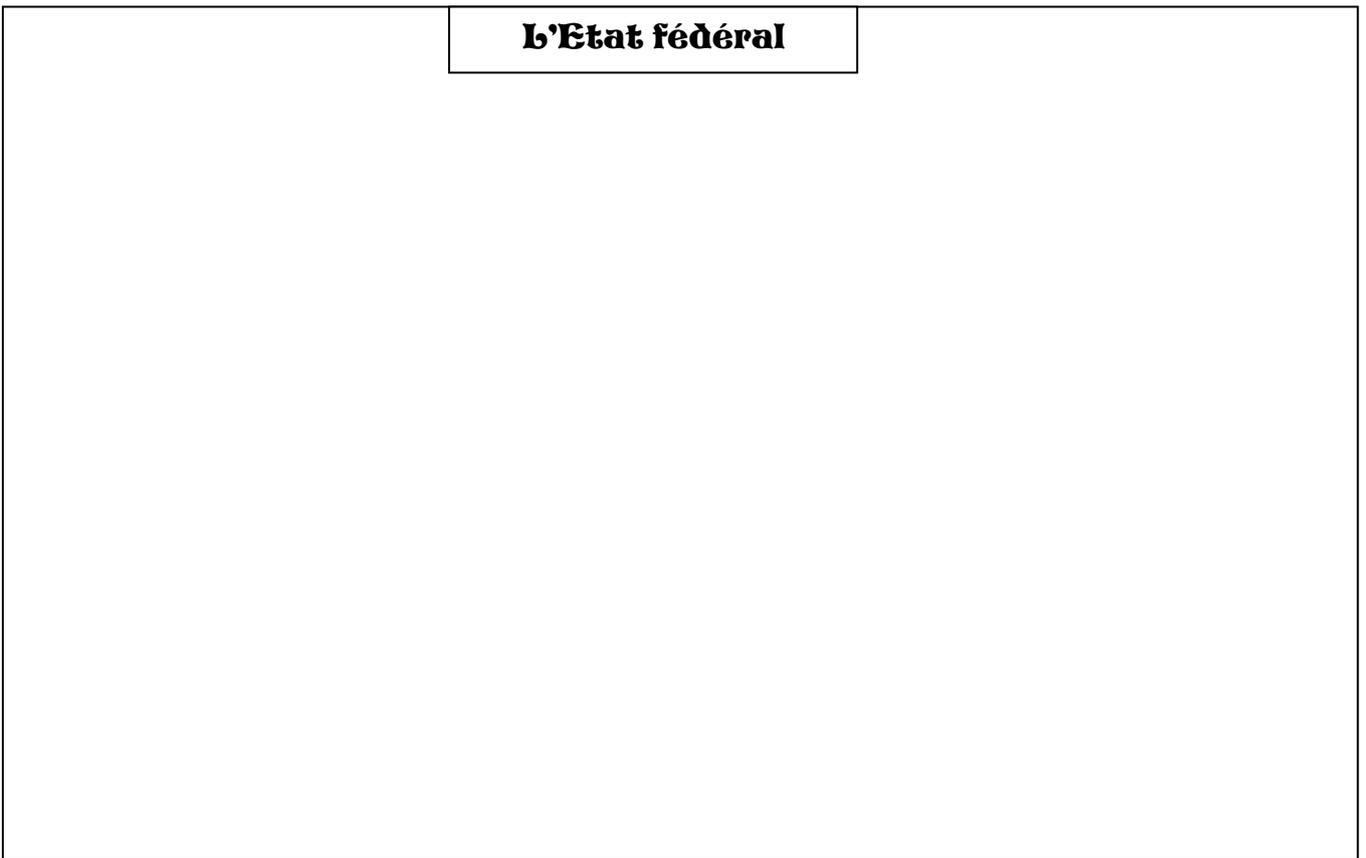


b) Les élections

Les élections ont lieu tous les ans et concernent le niveau de pouvoir fédéral. Les électeurs vont donc voter pour élire les parlementaires fédéraux, c'est-à-dire les députés (membres de la chambre des Représentants) et les Sénateurs (membres du Sénat)

Rôle du Parlement Belge :

.....
.....
.....
.....



c) Les élections *et*

Tous les 5 ans ont lieu les élections et

Les principales compétences des portent sur les matières économiques et sur celles qui peuvent avoir des implications économiques.



Parmi celles-ci on retrouve notamment l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, le logement, l'agriculture, l'énergie, une partie importante de la politique de l'emploi, les transports, la politique économique,



Les principales compétences des sont liées à l'appartenance linguistique des individus.

Il s'agit de l'enseignement, des matières culturelles, des règles relatives à l'emploi des langues et des matières dites « personnalisables » (ce sont des matières liées au bien-être des personnes : politique de la santé, aide sociale, politique des moins valides, des personnes âgées, ...)

d) Les élections et

Tous les 6 ans ont lieu les élections et

Les qui sont au nombre de en Belgique, peuvent prendre des initiatives dans toutes les matières qu'elles estiment d'intérêt provincial et qui ne relèvent pas de la compétence d'un autre pouvoir.

Secteurs d'activité ; l'enseignement provincial, les infrastructures sociales et culturelles telles les maisons de jeunes, les homes, les hôpitaux. Les aides individuelles (logement, ...), l'entretien des cours d'eau non navigables, ...

Les , qui sont au nombre de 589 en Belgique sont compétences pour tout ce qu'elles jugent d'intérêt local.

Elles assurent l'administration de base pour tous les autres pouvoirs. Elles sont, avec l'Etat, le seul pouvoir à disposer d'une force publique, la Police communale.

La commune propose à ses habitants une multitude de services ; **ramassage des déchets, cartes d'identité, permis de conduire, école communale, hall des sports, voirie...** Les **tâches de la plus petite subdivision administrative en Belgique sont très nombreuses et variées.**

La personne à la tête de la commune est le

Elections communales

e) Exercice

A quel niveau s'occupe-t-on des propositions suivantes ? Fédéral, provincial, communautaire, ... ?

- Les pensions ?
- La gendarmerie ?
- La distribution de l'électricité ?
- Les aéroports publics ?
- Les transports en commun ?
- Le logement social ?
- Le permis de séjour ?
- Les bibliothèques ?

2) Histoire du droit de vote en Belgique

a) Evolution du droit de vote

Evolution du nombre d'électeurs aux élections législatives

DOC1

Date	1831	1848	1893	1894	1914	1919	1946	1949	1981	1999
Electeurs	46 000	79 189	137 772	1 370 687	1 791 139	2 102 710	2 724 796	5 635 452	6 885 316	7 343 464
Population	4 089 553	4 359 090	6 262 272	6 341 958	7 684 492	7 557 027	8 988 526	8 625 084	9 848 647	10 210 752
%	1.1	1.8	2.2	21.6	23.3	27.8	30.3	65.3	69.9	71.9

- De quoi parle-t-on?
- Que compare-t-on?
- Que constatez-vous? (2 choses).
- Quelles explications pourrait-on donner à l'évolution de ces chiffres?

Analysons à présent les textes suivants afin de trouver des explications à l'évolution de la courbe de notre graphique.

DOC2

Extrait du discours du roi Albert 1^{er} (22 novembre 1918).

L'égalité dans la souffrance et dans l'endurance a créé des droits égaux à l'expression des aspirations publiques. Le gouvernement proposera aux Chambres d'abaisser, dans un accord patriotique, les anciennes barrières et de réaliser la consultation nationale sur la base du suffrage égal pour tous les hommes, dès l'âge de la maturité requise pour l'exercice des droits civils.

Cité dans A. WAUTERS, *La période 1918-1926*, dans *Les fastes du parti: 1885-1960*, Bruxelles, Institut Emile Vandervelde, 1960, p. 94

Identification du document:

- Qui est l'auteur de ce texte?
- De quand date-t-il?
- De quel genre de texte s'agit-il?
- Quelle est sa portée?
- A qui s'adresse-t-il?

Analyse du document:

- De quoi traite ce texte?
- Quelle étape importante évoque-t-il?
- Qu'est-ce que ce discours sous-entend quant à la situation antérieure?
- Quelles sont les conditions mentionnées par le texte pour être électeur?

DOC3

Loi du 9 mai 1919 instaurant le suffrage universel pur et simple aux élections législative pour les hommes, ainsi que pour :

Art. 2 1° Les veuves non remariées des militaires morts au cours de la guerre. [...] et, à leur défaut, leurs mères si celles-ci sont veuves ; de même que les mères veuves de ces citoyens célibataires;

2° Les veuves non remariées de citoyens belges fusillés ou tués à l'ennemi au cours de la guerre, et, à leur défaut, leurs mères si celles-ci sont veuves; de même que les mères veuves de ces citoyens célibataires;

3° Les femmes condamnées à la prison ou détenues préventivement; au cours de l'occupation ennemie pour des motifs d'ordre patriotique.

Identification du document:

- Qui est l'auteur de ce texte?
- De quand date-t-il?
- De quel genre de texte s'agit-il?
- Quelle est sa portée?
- A qui s'adresse-t-il?

Analyse du document:

- De quoi traite ce texte?
- Quelle étape importante évoque-t-il?
- Qu'est-ce que ce discours sous-entend quant à la situation antérieure?
- Quelles sont les conditions mentionnées par le texte pour être électeur?
- Qu'est-ce que cet article nous apprend sur les femmes et le droit de vote?

b) Synthèse théorique

1831: La loi électorale du 5 mars stipule que pour être électeur, il faut être Belge, avoir 25 ans et payer le cens (impôt). Le droit de vote est donc réservé à +/1 % de la population belge et c'est la bourgeoisie qui s'approprie le pouvoir.

1848: Abaissement du cens.

1894: Le suffrage devient universel, mais il est tempéré par le vote plural. Chaque homme de nationalité belge et âgé d'au moins 25 ans se voit attribuer une voix. En outre, il est attribué une ou deux voix supplémentaire en fonction de la fortune; du diplôme ou de la situation familiale. Le corps électoral atteint maintenant 21 % de la population.

1919: Une loi instaure le suffrage universel pur et simple pour les hommes à partir de 21 ans. Les femmes, sauf à quelques exceptions, ne sont toujours pas admises. Des dérogations leur sont concédées comme une faveur, non pour elles-mêmes, mais en raison du sacrifice patriotique de leurs époux ou fils. Les seules autres femmes autorisées à voter n'obtiennent ce droit qu'en raison de leur attitude patriotique durant la guerre.

1948: Le suffrage universel s'étend aux femmes. Lors des élections législatives de 1949, la majorité des Belges exerce, sans discrimination, son droit démocratique d'élire des représentants de la population à tous les niveaux de pouvoir. La citoyenneté coïncide alors effectivement avec la nationalité.

1981: Dès 1981, les jeunes âgés de 18 ans accomplis obtiennent le droit de vote à toutes les élections.

2000: Vote des ressortissants européens aux élections communales.

2004: Droit de vote au niveau communal pour les étrangers non ressortissants de l'Union Européenne résidant en Belgique depuis au moins 5 ans.

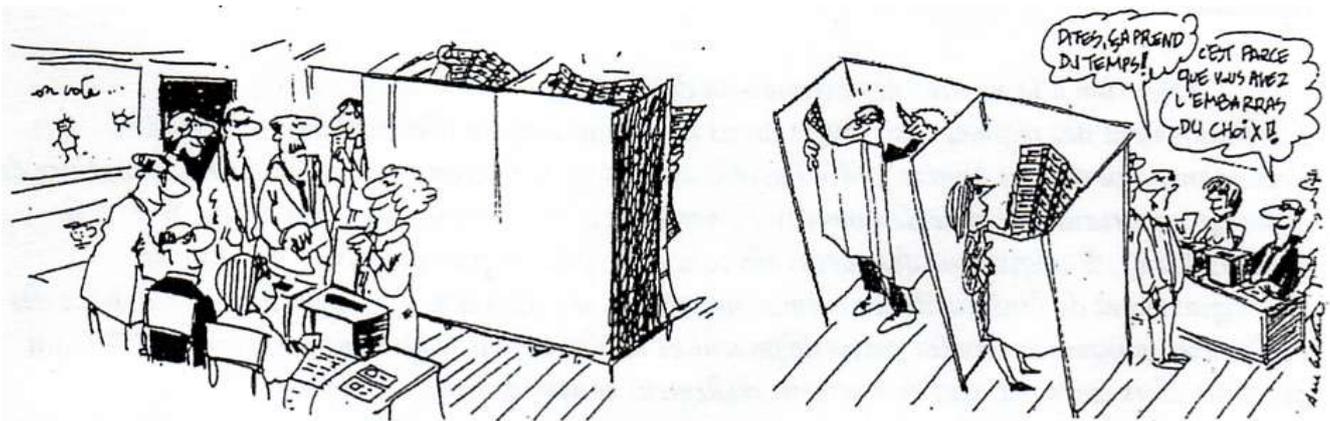
3) Pour qui voter ?

La Belgique comme la France offre un système pluripartiste qui permet un vaste choix de partis politiques.

Le fait d'avoir plus de choix permet de trouver des idées qui nous intéressent.

Les partis politiques proposent des idées relativement différentes et n'envisagent jamais de gouverner de manière identique. En fonction des thèmes auxquels ces partis accordent le plus d'importance, on dit souvent d'eux qu'ils sont de « gauche », de « droite », du « centre » ou encore « extrémiste ». Mais que signifient ces classifications ?

a) Que savez-vous au sujet des partis politiques ?



b) Travail de la compétence 2 ; recherches d'informations qui permettent de répondre à une question (notamment « Pour qui voter ? »

Exercice : grâce aux informations recueillies dans les documents 1, 2, 3 et 4, complète le tableau

	Extrême gauche <u>communisme</u>	Gauche <u>socialisme</u>	Droite <u>Capitalisme-libéralisme</u>	Extrême droite <u>nationalisme</u>
Economie				
Social				
Critique				
Quelques représentants				
Exemples de pays				

Les partis politiques, documents

Doc.1 - Le communisme

Ensemble des idées politiques et sociales empruntées à la philosophie de Karl Marx qui vise à instaurer une société sans classes, dans laquelle la propriété individuelle est abolie, ce qui garanti une parfaite égalité entre les citoyens. Ses initiateurs ont présenté le communisme comme une option opposée au modèle capitaliste qui n'aboutit qu'à la domination d'une classe (la bourgeoisie) sur une autre classe.

Dans le modèle communiste, tous les hommes sont mis sur un même pied et ils travaillent pour et au nom de l'état qui gère absolument TOUT.



Doc. 3 - Le libéralisme - capitalisme

Ensemble des idées politiques et économiques qui font de la liberté individuelle la valeur suprême que tout groupe humain doit garantir et valoriser. L'économie doit fonctionner seule sans qu'un pouvoir n'intervienne. On veille ainsi à l'épanouissement de vos talents et on vous force à vous prendre en charge, à être plus indépendant et par conséquent plus libre.

Doc. 4 - Le nationalisme

Peu importe le système économique choisi. Ce qu'il faut, c'est se méfier des étrangers qui prennent nos emplois et les dévalorisent. Les vrais citoyens doivent se sentir attaché à leur nation et à leur race. La sécurité des citoyens est très importante, c'est pourquoi il faut lutter activement contre toutes formes de violence. Seul le sentiment d'appartenance résoudra vos problèmes, faites confiance à la nation !

Doc.2 - Le Socialisme

Comme les communistes, les socialistes souhaitent l'égalité des hommes. Cependant, considérant que la principale différence entre les hommes est la possession de richesse, les socialistes proposent de s'organiser pour que les riches aident les plus pauvres à l'aide de taxes plus importantes sur les premiers. L'état se doit de surveiller l'économie de son pays et peut, dans certains cas seulement, intervenir.



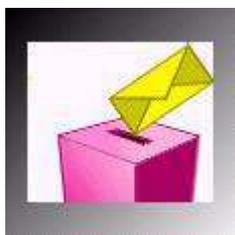
c) Les familles politiques, historique

D'après Gilles Ernoux et Laurent Toussaint
in Le Ligueur

En France, avant 1789, les hommes et les femmes ne décidaient pas de leur sort. C'est le roi qui prenait toutes les décisions. En 1789, eut lieu la Révolution française. Elle avait pour but de changer tout cela. Des élections eurent lieu. Les élus, donc les représentants du peuple, discutèrent pour savoir quel rôle devait jouer le roi. Certains, favorables au roi, se regroupèrent dans la partie droite de la salle, face à lui. D'autres, favorables à la révolution, donc opposés au roi, se regroupèrent à la gauche de celui-ci. C'est là que naquit la séparation entre « gauche » et « droite ».

Aujourd'hui, cette séparation existe encore. Les mots gauche et droite ne désignent plus des gens pour ou contre le roi, mais des partis politiques. En 1999, on disait que les socialistes étaient de gauche, les libéraux de droite et les sociaux-chrétiens au centre et que certains partis n'entraient pas dans ces catégories.

Mais aujourd'hui, outre le changement de nom de certains partis, on assiste aussi à un repositionnement de chacun, se réclamant désormais du centre. Partons donc à la découverte de ces différents partis et de leur histoire.



Un parti, c'est quoi ?

Un parti politique est composé de personnes qui se rassemblent parce qu'elles partagent les mêmes idées et la même manière de penser. Elles sont également d'accord sur une façon de

La liberté chez les libéraux

C'est en 1846 qu'apparut le parti libéral, appelé aujourd'hui **MR**, au Sud du pays, et **VLD**, au Nord. C'est le premier parti belge, au sens actuel du terme.

A l'origine, les partisans de ce parti également appelés libéraux, furent opposés à l'Eglise. Pourquoi ? Parce que celle-ci intervenait de manière trop importante dans la vie des gens, très croyants à l'époque. L'Eglise leur disait comment penser et agir. Or, pour les libéraux, les gens devaient penser par eux-mêmes.

A l'origine, le parti réunissait surtout des hommes et des femmes riches comme des banquiers, des médecins, des gros commerçants... Pour eux, le plus important dans un pays, c'était et ce sont toujours les entreprises. Afin que le patron puisse gérer celles-ci comme ils le veulent, ils ne souhaitent pas que l'Etat intervienne. Celui-ci risquerait d'imposer des lois et donc de limiter la liberté des patrons, des gens. Pour les libéraux, ce qui compte le plus, c'est que chacun puisse agir comme il le désire. Les idées du parti sont restées les mêmes aujourd'hui, tout en s'adaptant à notre époque.

La solidarité chez les socialistes

C'est en 1879 que naît le Parti socialiste belge. Il est le résultat de l'addition de deux partis, un néerlandophone et un francophone.

Or, aujourd'hui, comme pour la plupart des partis, il y a, de nouveau, un parti francophone, le **PS** et un parti néerlandophone, le **SPA**. En 1879, le Parti socialiste belge regroupait principalement des ouvriers et des gens qui gagnaient peu d'argent. Depuis la création du parti et aujourd'hui encore, les socialistes tiennent d'abord compte des gens avant les bénéfices des entreprises. C'est à l'opposé de ce que pensent les libéraux. Leur principale idée est de défendre les hommes et les femmes contre les risques de la vie : perte du travail, problèmes de santé... L'Etat doit donc organiser la société en faveur du plus grand nombre et pas seulement des riches. Ce qui compte, c'est la solidarité, l'égalité entre tous les hommes : « un pour tous, tous pour un ».

La personne chez les sociaux-chrétiens

C'est en 1884 que s'est formé, en réaction aux libéraux et aux socialistes, le Parti catholique. Il regroupait des personnes dont le point commun était d'être chrétiens. Ceux-ci venaient de professions différentes : ouvriers, médecins, professeurs, commerçants...

On les place souvent entre les libéraux et les socialistes. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent que les entreprises disposent de certaines libertés mais aussi que l'Etat rende des services à toute la population. Pour eux, l'important, c'est la personne.

Le terme de « sociaux-chrétiens » n'est plus d'actualité aujourd'hui. Un vent de réforme à souffler sur le parti qui a décidé de se passer du terme « chrétien » pour ne pas exclure ceux qui ne sont pas chrétiens mais adhèrent aux idées du parti. Le parti francophone a choisi de s'appeler désormais le **CDH** et le parti néerlandophone, le **CD&V**.



Et les autres ?

Certains partis sont plus récents dans le paysage politique. Ils ne sont ni de gauche, ni de droite. Ils sont difficilement classables.

Les écologistes

Aussi appelés les Verts. Le parti **Ecolo** est au Sud du pays ce qu'est **AGALEV** au Nord. Au début des années 1980, ils défendaient surtout l'idée qu'il fallait protéger la nature. Aujourd'hui, ils pensent qu'il faut entièrement revoir notre manière de nous déplacer, de consommer, de régler les problèmes d'emplois... Si on ne trouve pas d'autres façons d'agir, on se dirige vers une grosse pagaille. Ils veulent aussi que les gens participent davantage aux décisions qui les concernent. Ils veulent rapprocher le pouvoir et la population.

Les partis extrémistes

Ce type de parti existait déjà en Belgique depuis la fin des années 1920. On distingue l'extrême-gauche et l'extrême-droite. Le Front National (né en 1985) et le Vlaams Belang (Vlaams Blok né en 1978) prônent le racisme. Ces partis sont ceux d'extrême-droite. L'extrême-gauche (le PTB, Parti du Travail de Belgique, et le PC, Parti Communiste) défendent les travailleurs et souhaitent qu'ils prennent le pouvoir.

Le point commun entre ces partis est qu'ils sont sans nuance, soit tout est noir, soit tout est blanc. Les partis extrémistes veulent un Etat autoritaire, ne laissant que peu de liberté aux gens.

La grande différence entre ces extrêmes, c'est l'idée de départ. Celle de ceux de droite est qu'un homme n'est pas l'égal d'un autre. Celle de ceux de gauche est que tous les hommes sont égaux entre eux.



4) Un vote obligatoire

a) Intro

Pour que le système de démocratie représentative fonctionne bien, il faut que toute la population vote.

Et pour pouvoir voter en Belgique, il faut : -

-

-

Et ne pas être déchu de ses droits civils et politiques.

Si l'on remplit ces quatre conditions, on est obligé de se présenter au bureau de vote indiqué sur la carte d'électeur reçue à la maison avant la date du scrutin.

Le vote fait partie des devoirs de tout citoyen. C'est une façon, pour lui, de s'impliquer dans la vie de son pays et de participer, à son niveau, aux décisions prise par les dirigeants.

En admettant que le vote ne soit pas obligatoire, les résultats des élections risqueraient d'être un peu faussés. Ils ne reflèteraient pas exactement l'opinion de l'ensemble de la population mais seulement celle de ceux qui auront pris la peine d'aller dans l'isoloir.

b) Les étapes du vote

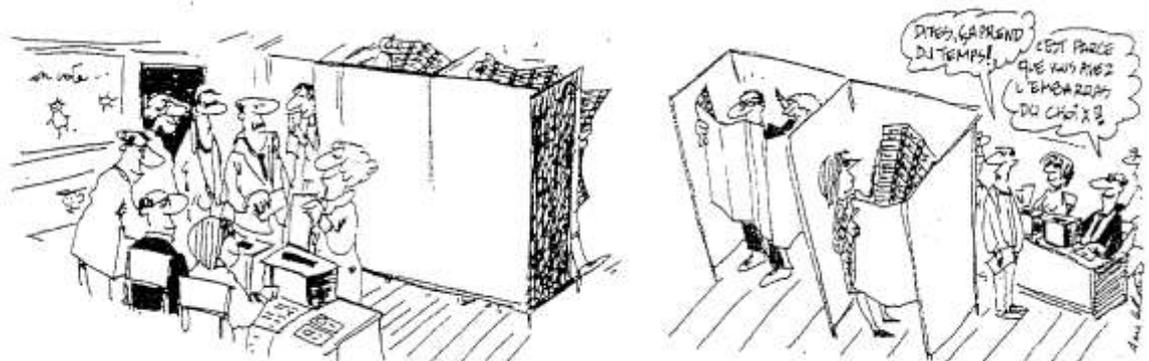
1. Convocation :

C'est la commune qui est chargée de tenir à jour les listes électorales et qui doit convoquer les électeurs. Chaque électeur reçoit un courrier lui indiquant :

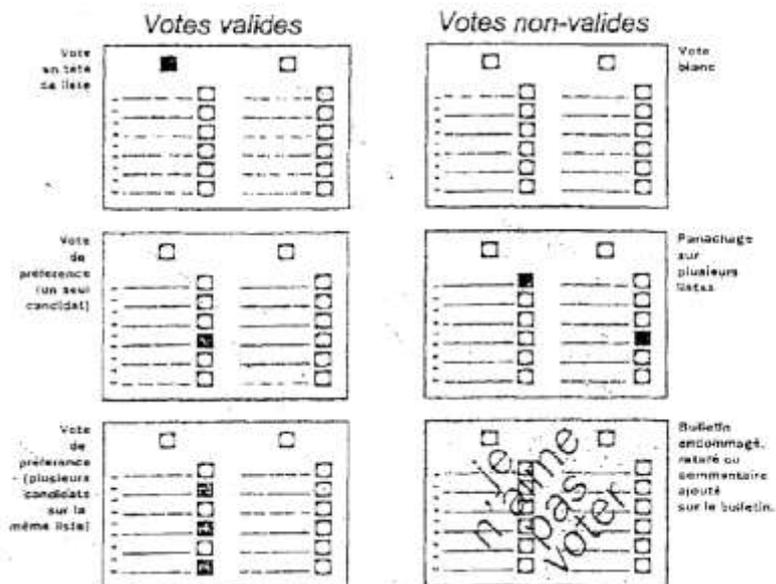
LE VOTE EST OBLIGATOIRE	N° POSTAL - COMMUNE de / VILLE de 1030 Schaerbeek	ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF de BRUXELLES-CAPITALE
LOI ELECTORALE LETTRE DE CONVOCATION		
ELECTIONS DES CHAMBRES LEGISLATIVES FEDERALES ET DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DU 21 MAI 1995		
N° liste électorale: Nous vous prions de vous rendre le DIMANCHE 21 MAI 1995 entre 8h. et 13h., mun(e) de la présente lettre de convocation et de votre carte d'identité, au local indiqué ci-dessous où doit se tenir la section électorale à laquelle vous appartenez et dont le numéro est également indiqué ci-dessous, pour procéder à l'élection de 22 Membres de la Chambre des Représentants, 15 Sénateurs pour le collège électoral français ou 25 Sénateurs pour le collège électoral néerlandais et 75 conseillers régionaux.		Madame 
Local et Adresse	ATHENEE ROYAL AVENUE CHARLES GILISQUET 34 1030 BRUXELLES	Bureau n°: 53
Pour le collège des bourgmestre et échevins:		
Le secrétaire, JACQUES BOUVIER		Le bourgmestre, FRANCIS DURIAU

2. Le jour de l'élection :

Arrivé au bureau de vote, vous trouverez, derrière une table, un président, un secrétaire et des assesseurs (adjoints) qui ont tous été désignés d'office pour faire ce travail. Ces gens sont tenus de vérifier votre convocation et votre carte d'identité, distribuer les bulletins de vote et vous introduire dans un isoloir. Vous trouverez aussi des témoins qui représentent les partis et qui sont là pour vérifier si toutes les opérations se déroulent correctement, sans fraude.



La validité d'un bulletin :



3. Une étape nécessaire: Pin formation et & vigifance

Les jeunes représentent l'avenir de la société, il est important que vous vous informiez et que vous compariez les idées avant de vous faire une opinion. En tant que futurs électeurs, il est important que vous alliez voir ce qui se passe sur la scène politique afin d'être prêts le moment venu de jouer votre rôle de citoyen responsable dont l'avis peut influencer la politique nationale et régionale...

Attention à la montée des extrémistes de droite !

L'effondrement des régimes fascistes et nazis avait entraîné un déclin de l'extrême droite. Cependant, à partir des années 1980, l'accélération des crises économiques qui entraîne un taux de chômage important, favorise de nouveau l'émergence d'un courant d'extrême droite (le FN, le Vlaams Belang,...). Enregistrant des succès électoraux de plus en plus grands, le FN fait l'immigration et de l'insécurité les thèmes majeurs de son discours. La disparition progressive des différences marquées entre les partis de gauche et de droite joue également en faveur du FN, qui apparaît alors comme le seul mouvement réellement contestataire du régime.

